

Déclaration de départ

Concerne contrat n°

Institution de prévoyance

Réponses obligatoires aux questions 1 à 5:

1. Nom et prénom:

Ancien n° AVS: - - -

Nouveau n° AVS: - - -

Rue: N° postal/lieu:

2. Assurance n°:

3. La personne quittant le service est-elle mariée? oui, depuis (date): non

La personne quittant le service est-elle liée par un partenariat enregistré? oui, depuis (date): non

4. La personne quittant le service, bénéficie-t-elle de sa capacité de travail? oui partiellement non

La personne quittant le service perçoit-elle des rentes de l'AI? oui (degré AI:) non

5. Date de départ: (cessation du paiement de salaire)

Veuillez uniquement remplir la question 6 si une assurance complète a été conclue auprès de La Bâloise (vieillesse, décès et prestations d'incapacité de gain).

6. Les droits de la personne quittant le service doivent être acquittés comme suit:

par versement en faveur de la personne quittant le service à l'institution de prévoyance du nouvel employeur:

a) Nom de la nouvelle institution de prévoyance:

Rue:

N° postal/lieu:

CCP ou banque et n° de compte.:

b) Nom du nouvel employeur:

Rue:

N° postal/lieu:

Nous tenons à vous rappeler que la personne quittant le service est tenue, d'après la loi, d'apporter la totalité de la prestation de sortie à l'institution de prévoyance de son nouvel employeur. Uniquement dans le cas où cela n'est pas possible, il y a lieu d'utiliser une des variantes suivantes:

Etablissement d'une police de libre passage (à partir d'un montant de CHF 2'500.-)

Signature de la personne quittant le service:

Transfert sur un compte de libre passage*

Paiement en espèces*

Signature de la personne quittant le service: Signature du conjoint/du partenaire:

.....

(un versement en espèces à une personne mariée ou liée par un partenariat enregistré n'est autorisé qu'avec le consentement écrit du conjoint ou du partenaire enregistré)

***Tenir compte des explications au verso**

Nous vous prions de nous adresser d'autres formules de départ (fondation collective)

Lieu et date:
 Timbre et signature de l'employeur

Explications

1. Indications d'ordre général:

La formule de déclaration de départ est conçue pour différents types de départ. Il est important que vous répondiez complètement à **toutes les questions** concernant le cas choisi.

2. Restitution de prime:

La prime d'assurance versée au-delà de la date de départ sera créditée au compte courant.

3. Transfert sur un compte de libre passage

Transfert sur un compte de libre passage auprès de la Baloise Bank SoBa (à partir d'un montant de CHF 10'000.00). Veuillez au préalable prendre contact avec moi.

Transfert sur un compte de libre passage d'une banque de mon choix. Le formulaire bancaire est joint.

Les documents suivants doivent parvenir à La Bâloise:

Un justificatif de la banque précisant que le compte est destiné exclusivement et irrévocablement à la prévoyance.

4. Possibilités d'un versement en espèces:

Au cas où la prestation de sortie a été mise en gage, la personne quittant le service doit fournir l'accord écrit du créancier-gagiste pour autant que la somme mise en gage soit concernée.

La personne assurée est-elle assujettie à l'impôt à la source? oui non

Départ définitif de la Suisse.

Indications relatives à votre futur pays de résidence et à l'obligation d'assurance sociale

Veillez nous indiquer le pays dans lequel vous résiderez à l'avenir:

.....

Etes-vous toujours assujetti(e) à une assurance sociale obligatoire pour les risques de vieillesse, décès et d'invalidité **dans un Etat membre de l'UE/AELE**, par exemple par suite de l'exercice d'une activité lucrative?

oui non

Les documents suivants doivent être fournis à La Bâloise:

Copie de la déclaration de départ délivrée par la commune de résidence ou une copie du permis de séjour, resp. du permis d'établissement établie par un autre Etat ou encore une confirmation du consulat.

Adoption d'une activité professionnelle indépendante.

Les documents suivants devront être fournis:

Confirmation de la Caisse de compensation AVS concernée et éventuellement un extrait du registre de commerce.

La prestation de sortie est inférieure à une cotisation annuelle de la personne assurée

Indications relatives au virement, à savoir:

Banque (nom et adresse)

Numéro de compte postal (Banque)

Clearing n°

SWIFT n°

IBAN

Compte n° (destinataire du versement)

Données complémentaires relatives au versement

	Etat civil de la personne assurée	
	Mariée / en partenariat enregistré	Non mariée
Jusqu'à CHF 19'999	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la personne assurée et du conjoint / partenaire enregistré • Copie (recto verso) de la carte d'identité ou de passeport valides (avec signature visible) de la personne assurée et du conjoint / partenaire enregistré 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la personne assurée • Copie (recto verso) de la carte d'identité ou de passeport valides (avec signature visible) et attestation d'état civil délivrée par la commune de résidence ou attestation similaire (p.ex. Register de l'état civil)
Dès CHF 20'000	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la personne assurée et du conjoint / partenaire enregistré • Authentification des signatures 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la personne assurée • Authentification de la signature et attestation d'état civil délivrée par la commune de résidence ou attestation similaire (p.ex. Register de l'état civil)